

CONTRIBUTION DES FAMILLES (tout compris)

Au 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

COLLEGE	690 €	CAP Elec	970 €
3 ^{èmes} PEP	800 €	CAP Vente	970 €
Ulis	870 €	CAP ATMFC - APH	870 €
2 ^{des} g ^{ales} et tech et 2 ^{des} prépa	910 €	BTS Industriel (SN, CIRA, MSP, ET)	1 520 €
1 ^{ères} - Terminales LYCEE GENERAL	970 €	BTS Tertiaire (CI, COM, NDRC)	1 600 €
1 ^{ères} - Terminales LYCEE TECHNOLOGIQUE	970 €	BACHELOR EUROPEEN	3 550 €
Bac Pro LYCEE PROFESSIONNEL	970 €		

Autres frais s'ajoutant au frais ci-dessus : la cotisation APEL (facultative)

MODE DE REGLEMENT : 8 prélèvements mensuels automatiques (octobre à mai), par chèque ou en espèces contre reçu.

INTERNAT LYCEENS

Pour les lycéens de l'Ensemble St Félix-La Salle, possibilité d'hébergement à l'Internat : Coût annuel **2 690 €** (incluant les petits déjeuners et les repas du soir)

Pour les lycéens d'un autre établissement, merci de prendre contact avec Stanislas EDDE, responsable de l'internat.

TARIFS REPAS

les élèves auront accès à une cafétéria et à un self.

le prix du repas n'excèdera pas **6,08 €** selon les formules choisies
ne vous seront facturés que les repas consommés.

LES REDUCTIONS

- Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans notre Ensemble d'Etablissements bénéficient :
 - d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
 - d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant,
 - d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4^{ème} enfant,

Un problème financier ne doit pas être un frein à l'inscription. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.

LES AIDES

SANS CONDITION DE RESSOURCES	SOUS CONDITION DE RESSOURCES
- Les livres sont mis gratuitement à disposition des élèves	- LES BOURSES NATIONALES : pour une entrée au collège, en faire la demande à la rentrée en septembre. Pour une entrée en lycée, renseignez-vous auprès de votre établissement d'origine. Les dossiers s'effectuent dès à présent. En septembre, il sera trop tard. - LE FONDS SOCIAL : cette aide est allouée par le Rectorat, le Conseil Général de Loire-Atlantique ou la Région des Pays-de-la-Loire aux élèves internes et demi-pensionnaires.